

Liaison et corpus : retour sur quelques controverses

Chantal Lyche, Université d'Oslo

Marie-Hélène Côté, Université de Lausanne

Jacques Durand, Université Toulouse Jean Jaurès

La liaison en français est depuis des décennies l'un des phénomènes qui a le plus participé à l'évolution de la théorie phonologique. De la phonologie générative classique (Schane 1968) à la phonologie de l'usage (Bybee 2001a, b, Laks et Calderone 2014), en passant par la phonologie naturelle (Tranel 1981), la phonologie autosegmentale (Encrevé 1988), la théorie de l'optimalité (Tranel 1996, 2000), ou la théorie du gouvernement (Scheer, Encrevé et Wauquier 2015), la liaison a servi de fer de lance dans les débats et les transitions d'un modèle à l'autre.

Le développement récent de la linguistique de corpus a permis de naturaliser les données de la liaison sujettes à la modélisation (Boula de Mareüil et al. 2003, Eychenne et al. 2014) : après les études de De Jong (1988, 1994) ou van Ameringen (1977), le projet « Phonologie du français contemporain » (PFC, www.projet-pfc.net ; Durand, Laks et Lyche 2009, 2014) a redonné un nouveau souffle à la description de la liaison en parole spontanée (Mallet 2008, Durand et Lyche 2008, Durand et al. 2011, Côté 2013, Barreca 2015), alors que Laks (2009, 2014) poursuivait l'étude de la parole publique entreprise par Encrevé (1988).

Ce renouvellement empirique autorise et commande un retour sur la façon d'appréhender le phénomène. Nous nous proposons ici de revenir sur quelques domaines toujours sujets à controverse qui peuvent, en partie, tirer profit de l'éclairage des données de corpus à présent disponibles. Nous envisagerons tout d'abord la définition même de la liaison avant d'aborder les divergences concernant autant la description que l'analyse du phénomène : les consonnes de liaison, leur nature et leur distribution et les conditions de leur réalisation, aussi bien sociolinguistiques que linguistiques. La pleine prise en compte de ces résultats devrait conduire à reconsidérer non seulement la réflexion sur la liaison en soulignant son caractère résolument composite, mais également les présentations qui en sont faites dans les ouvrages à visée descriptive ou pédagogique (Racine et Detey 2015).

1. Définition

La liaison en français, présentée comme l'archétype du phénomène de sandhi externe¹, remplit, comme tout autre phénomène de sandhi (Andersen 1986 : 5), une fonction textuelle en ce qu'elle signale une certaine cohésion entre les éléments qu'elle soude². Si cette classification semble faire l'unanimité des chercheurs, de nombreux aspects du phénomène ne font pas consensus, à commencer par sa définition. La question « qu'est-ce qu'une liaison ? » engendre trois grands types de réponses qui témoignent d'une divergence de positions quant à la nature même de la dite liaison.

¹ L'ouvrage d'Andersen (1986) consacré aux phénomènes de sandhi dans les langues européennes ne compte pas moins de quatre chapitres consacrés à la liaison en français. Voir cependant Ternes dans le même volume pour une définition plus étroite du terme.

² Cette fonction, considérée comme essentielle depuis Grammont (1914), peut justifier l'attention toute particulière portée par la littérature au domaine au sein duquel la liaison opère.

La définition la plus répandue au siècle dernier et que l'on qualifiera de *conventionnelle* présente la consonne de liaison comme une consonne instable, finale de mot. Citons, par exemple, Grammont (1914 : 129) : « Quand, dans une même phrase, deux mots se suivent, dont le second commence par une voyelle alors que le premier finit par une consonne qui ne se prononce pas dans toutes les positions, on dit qu'il y a *liaison* si la consonne se prononce, *hiatus* si elle ne se prononce pas. » ; ou encore Damourette et Pichon (1927, I : 204) : « La **liaison**³ est l'union entre un mot terminé par une consonne instable et le mot suivant commençant par une voyelle. Elle se marque par la mise en exercice de l'instable : *Un méchant homme* [œ : m é c ã : t ò m]. » C'est également la définition qui prévaut dans les manuels de phonétique française destinés aux étudiants étrangers, comme Malmberg (1968 : 140) :

« En ancien français, les consonnes finales de mot se sont en général affaiblies et, plus tard, amuïes devant la consonne du mot suivant. [...] Au point de vue fonctionnel, on peut regarder les consonnes de liaison comme des phénomènes latents qui demandent certaines conditions pour se réaliser. »

De même pour la majorité des analyses des années 1980-2000, indépendamment du cadre théorique adopté, que Tranel (1995 : 798-799) récapitule comme suit : « French words may end in two types of consonants (a) consonants that are always pronounced (*fixed consonants*) and (b) consonants that are pronounced only under certain circumstances, such as liaison contexts (*latent consonants*). ». On retrouve cette position chez Bybee (2001 : 167) dans une optique des grammaires des usages : « Liaison is the name for the appearance of a word-final consonant before a vowel-initial word in words that in other contexts end with a vowel » ; ou chez Féry (2003) dans le cadre de la théorie de l'optimalité : « In some syntactic environments, like in sequences of an article + a noun, or an adjective + a noun, a word final consonant emerges phonetically before a vowel initial word. »

Toutes ces définitions s'accordent sur le statut lexical de la consonne et sur sa labilité. Elles s'opposent (parfois malgré elles) à ce qui fut pendant quelques années la position de la phonologie générative classique, sensible à l'histoire du phénomène à laquelle elle attribue une réalité synchronique. On sait que les consonnes finales de mot se sont progressivement amuïes en ancien français pour disparaître complètement sauf devant voyelle. Ce processus est repris dans SPE (Chomsky et Halle 1968 : 353), par exemple, qui traite la liaison comme le résultat de la non-application d'une règle de troncation des consonnes finales, suivant en cela l'analyse proposée par Schane (1968) : « [...] in contemporary French (under certain conditions which are of no interest here) vowels are truncated before vowels and glides, and consonants are truncated before consonants and liquids. »

S'il revient à Selkirk (1972) d'avoir engagé le travail de formalisation des contextes de liaison, la définition qu'elle en propose rejoint en tous points la position générative standard : « In these syntactic contexts, which I will call contexts of liaison⁴, the final consonant of a word will delete only if the following word begins with a consonant. » (Selkirk 1972 : 205) Il semble ironique que cette définition, qualifiée de *générative classique*, soit susceptible de réapparaître dans des travaux qui réfutent pleinement le cadre en question, comme Laks et Le Pesant (2009) : « Nous faisons donc nôtre la définition synthétique de Clédat 1917, selon qui

³ En gras dans le texte.

⁴ Souligné dans le texte.

la liaison est un phénomène de « non-amuïssement » de la consonne finale d'un mot devant voyelle initiale du mot suivant. »

Ces dernières années ont cependant vu l'émergence de définitions qui s'opposent aussi bien à l'approche conventionnelle qu'à la position générative classique, en se voulant neutres par rapport au processus qui engendre l'instanciation de la consonne ; elles brisent ainsi le lien, plus ou moins évident dans les autres définitions, entre l'histoire du processus et son actualisation⁵. En effet, aussi bien la position conventionnelle que la position générative classique sont directement associées à une analyse particulière des consonnes de liaison, considérées comme finales du mot-1. En établissant la consonne de liaison comme consonne finale fixe, la définition générative précise l'analyse et lui ajoute une condition particulière, le non-effacement. Les définitions dites neutres revendiquent la nécessité de distinguer clairement la définition du phénomène de son analyse. Citons Côté (2005 : 66) : « La liaison correspond à la prononciation entre deux mots d'une consonne qui n'apparaît dans aucun de ces mots prononcés dans d'autres contextes. » Ou encore Soum-Favaro et al. (2014 : 1) :

« Cette alternance phonologique du français se manifeste par l'apparition d'une consonne entre deux mots, souvent appelés mot-1 et mot-2 ou mot de gauche et mot de droite, après certains mots-1 seulement (*les, petit, est, etc.*) et uniquement lorsque le mot-2 commence par une voyelle, comme dans *petit [t] ami*. »

Ces définitions de type neutre offrent l'avantage de « limiter au maximum toute interprétation phonologique » (Angoujard 2016 : 104) et de ne pas enfermer le phénomène dans le carcan d'une analyse unitaire a priori.

Les définitions qui lient la liaison à la consonne finale lui associent également la graphie, de façon plus ou moins explicite. Se pose alors le problème de la couverture empirique de telles définitions : quel est le statut des liaisons non standard, qui n'ont généralement pas de correspondant graphique (voir Côté 2017 pour une présentation de ces liaisons) ? Le contact visuel avec l'écrit ou une parfaite maîtrise de l'orthographe provoque sans nul doute une recrudescence de liaisons chez certains locuteurs dans certains contextes. Laks (2005, 2014) voit dans la dynamique graphique (effet Buben) l'un des moteurs de la liaison et lui assigne un rôle explicatif qui le conduit à proposer « d'introduire dans les représentations phonologiques concernées une ligne autosegmentale GRAPH qui comporte au moins la frontière de mot et la consonne finale graphique⁶ » (Laks 2005 : 120). Mais peut-on affirmer que « toute consonne de liaison correspond nécessairement à une consonne graphique, mais que l'inverse n'est pas vrai » (Laks 2014 : 334), ce qui implique que « [t]oute liaison qui ne correspond pas à la graphie est considérée comme fautive (*i.e* les liaisons mal-t-à propos) » (Laks et Calderone 2014 : 66) ? Les données PFC, principalement pour l'Afrique (Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Sénégal), fournissent un certain nombre de *grand [n] émoi* en lecture mettant en évidence le rôle de la phonologie dans la réalisation de la consonne, mais la source

⁵ On notera que même les analyses qui, dans les années 1970, proposaient une approche épenthétique de la liaison, ne varient pas dans la définition du phénomène : « Liaison is the traditional term for the existence of two allomorphs, one which contains a pronounced final consonant before a following vowel or glide, the other which shows no pronounced final consonant in the environment before a following consonant or pause. » Klausenburger (1974 : 168)

⁶ Notons de surcroît que s'il existe une ligne autosegmentale GRAPH, elle impliquerait que les sujets aient une conscience claire de l'opposition entre consonne finale fixe et consonne finale avec <e> : *par / pare, fard / phare*. Il est loin d'être évident que le locuteur moyen ait accès de manière claire à cette opposition graphique.

de la consonne de liaison n'est pas toujours aussi transparente. Long (1978 : 25) rappelle la présence d'un [t] de liaison plus ou moins systématique en saintongeais :

« Finally, there is reason to believe that certain patois, like Saintongeais, have – or at least had – a fully productive insertion of /t/, and of that consonant alone⁷, in liaison environments for masculine singular adjectives. Examples are of the type :

Un gros-t-ormeau

Un malheureux-t-enfant

Un vrai-t-âne »

Long précise en note : « Doussinet, whose popularised description is my principal source here, goes as far as to call this /t/ a « désinence masculin singulier de l'adjectif » (1971 : 66). » Cette liaison en [t] se retrouve encore, quoique sporadiquement, dans la paroisse Lafourche en Louisiane (*le dernier [t] affaire* ; Lyche 2009), de même qu'en français laurentien (*vrai [t] investissement, vrai [t] effort, gros [t] arbre, long [t] article* ; Côté 2012a, b).

Les parlers laurentiens fournissent plusieurs autres cas de consonnes de liaison sans lien graphique, notamment la généralisation du [t] de liaison après toutes les formes du présent de *être* (*je suis [t] allé, tu es [t] ici*) et le [l] de liaison après dans la séquence *ça + verbe*, présenté plus en détail plus bas (Côté 2012a, b). Ces liaisons tout à fait régulières ne sauraient être écartées des discussions sous le motif qu'elles ne correspondent pas à la norme ou sont dépourvues de correspondant graphique. Elles n'en sont pas moins des liaisons, d'où l'importance d'une définition de la liaison qui soit non seulement analytiquement neutre, mais également empiriquement inclusive.

Par ailleurs, plusieurs de ces liaisons non-standard paraissent difficilement compatibles avec l'approche classique des consonnes de liaison finales de mot. Les adjectifs produits avec une consonne de liaison distincte de la consonne utilisée en dérivation soulèvent ainsi le problème de la nature de la consonne finale, dans la mesure où une correspondance est régulièrement établie entre la consonne de liaison et la consonne de dérivation. Dans le cas de la liaison en [t] après des adjectifs comme *gros* et *vrai*, peut-on dire que la consonne finale de l'adjectif est [t], alors que les formes féminines sont invariablement *grosse* et *vraie* ? La même question se pose pour la consonne finale de *grand*, dans le cas d'une liaison en [n] mais d'un féminin en [d].

2. Les consonnes de liaison : inventaire et distribution

2.1. Inventaire

L'inventaire des consonnes de liaison soulève une question empirique, celle de l'ensemble des consonnes attestées, et une question analytique, celle du statut de l'inventaire dans l'explication du phénomène. Selon Grammont (1914), les consonnes pouvant faire liaison sont au nombre de sept : [z, t, n, p, ʁ, k, v]. La consonne [v], présente uniquement dans *neuf ans* et *neuf heures*, n'est plus que le voisement d'une consonne finale régulièrement

⁷ Souligné dans le texte.

prononcée suite à la disparition⁸ de la variante [nø], ce qui lui vaudra de se voir exclue rapidement. Gougenheim (1938 : 41) ne liste que six consonnes et singularise les liaisons en [ʁ] et [k] comme moins fréquentes, tout en proposant quatre exemples pour [k], dont *un long-k-espoir*. Les descriptions ultérieures retiennent généralement cet inventaire avec une mention particulière pour la graphie <g> souvent présentée comme la plosive [g] non soumise au dévoisement, qui serait restreint à la suite de *un sang [k] impur* de la *Marseillaise*. Malmberg (1968 : 144) et Morin (1986 : 199), par exemple, parlent d'*un long hiver* [lɔ̃givɛ:r], alors que Booij (1986 :100) favorise une consonne sourde (*un long espoir* [lɔ̃kɛspwar]). Certains manuels plus récents (Lauret 2007) passent sous silence les occlusives vélares et s'en tiennent aux cinq consonnes de base.

Le corpus PFC ne contient aucune consonne de liaison vélaire, que ce soit [k] ou [g]. Il semblerait légitime d'éliminer [k] et d'envisager *sang [k] impur* comme une locution inanalysable figée sur le plan phonologique⁹. La consonne [g], qui se maintient comme liaison possible après l'adjectif *long* chez certains locuteurs, jouit d'un statut différent qui nous incite à la maintenir comme consonne de liaison potentielle. Le passage de [k] à [g] après *long* peut témoigner du rôle joué par la graphie dans la réalisation de la liaison ou de l'influence du paradigme morphologique, la consonne [g] apparaissant dans les formes dérivées (*longue, longueur*).

Les données canadiennes font état d'une autre consonne de liaison, celle-là en partie sans lien graphique et jamais mentionnée dans les analyses théoriques de la liaison, pas plus que dans les ouvrages de français langue étrangère : la liquide [l]. Morin (1982 : 9) analyse cette liquide comme une consonne de liaison dans des exemples comme *ça [l] arrive souvent*, fréquents dans le parler laurentien. Ce [l] de liaison n'intervient pas dans un contexte de liaison catégorique, mais alterne régulièrement entre présence et absence lorsque le mot-2 est à initiale vocalique. Il se produit également après le clitique *elle* qui, dans cette variété de français, se réalise [a] devant consonne et [a] ou [al] devant voyelle. Il s'agit bien dans ce cas d'une liaison et non pas d'un enchaînement devant voyelle et d'une simplification consonantique devant consonne, puisque la variante avec liquide devant consonne est exclue. On aura ainsi, pour *elle* et pour *ça* :

(1) Liaison après *elle* et *ça* (français laurentien)

a. <i>elle arrive</i>	[a(l)akiv]	<i>elle part</i>	[apaʁ]	*[al]
<i>elle ouvre la porte</i>	[a(l)uv]	<i>elle ferme la porte</i>	[afɛʁm]	*[al]
b. <i>ça arrive souvent</i>	[sa(l)akiv]	<i>ça part pas</i>	[sapaʁ]	*[al]
<i>ça ouvre à midi</i>	[sa(l)uv]	<i>ça ferme à midi</i>	[safɛʁm]	*[al]

La liquide, quelle que soit son origine (évidente dans le cas de *elle*, sans doute analogique après *ça*), exhibe exactement le même comportement que celui d'une consonne de liaison et doit être traitée comme telle. L'absence de [l] dans les inventaires traditionnels s'explique probablement par le peu d'attention généralement accordé aux variétés périphériques par rapport à la norme et par le lien direct établi entre la graphie et la consonne de liaison. Or, la liaison en [l] ne possède pas de corrélat graphique traditionnel. Côté (2012b), dans son corpus

⁸ Du moins dans les variétés « standard », puisque la variante [nœ] devant consonne est encore observée en français laurentien (*neuf gars* [nœ(f)ga]) (Tranel 1976).

⁹ Il se pourrait d'ailleurs que cette prononciation soit en voie de disparition, maintenant remplacée par un hiatus.

laurentien, relève un ensemble de liaisons en [l] après *ça* et *elle*, ce qui témoigne de la grande vitalité d'un phénomène que l'on ne saurait continuer d'ignorer et qui invalide aussi bien les définitions conventionnelles de la liaison que les définitions génératives classiques.

Ces considérations nous amènent à proposer sept consonnes de liaison pour le français : [z t n p ʁ g l]. Cet inventaire présente trois particularités : il n'est pas définissable en termes de traits distinctifs, il ne se veut pas exhaustif et il est sujet à variation selon les zones géographiques et selon les locuteurs. Les trois premières consonnes constituent le noyau dur de l'inventaire et elles sont les seules attestées en Louisiane, par exemple (Klingler et Lyche 2012). Le [p] est une consonne marginale, absente chez de nombreux locuteurs, notamment ceux du français laurentien, alors que [l] est exclusif à cette variété. La consonne [g] est limitée à l'adjectif *long*, mais son apparition dans le système nous contraint à envisager une extension possible de l'inventaire proposé. Nous ne saurions exclure que, dans un contexte approprié, de nouvelles consonnes de liaison viennent s'ajouter. Nous rejetons par là-même l'idée que seul un ensemble de consonnes bien défini donnerait lieu à liaison. Steriade (1999), par exemple, dont l'analyse pose le féminin comme forme de base pour la liaison, avec dévoisement pour [d] (*grand [t] ami*) et voisement pour [s] (*gros [z] ami*), propose que l'absence de liaison après *blanc* ou *franc* s'explique par le fait que ni [ʃ] ni [ʒ] ne font partie de l'ensemble des consonnes de liaison. Or une telle analyse devrait exclure l'apparition de [g] après *long* et nous savons que la liaison après *gros* est loin d'être systématique, même si [z] est une consonne de liaison fréquente. D'un autre côté, il se pourrait fort bien qu'une situation très formelle provoque une liaison dans *franc entretien*, ce qui nous conduirait naturellement à réintroduire [k] dans l'inventaire proposé.

2.2. Distribution

Au-delà des divergences que nous venons de noter, les consonnes retenues se distinguent aussi bien par leur pouvoir liant que par leur fréquence et leur domaine d'application. On remarquera tout d'abord qu'à divers degrés, seules [z t n] interviennent dans des contextes de liaison catégorique, les consonnes [p ʁ l] se limitant aux contextes variables, sans qu'il y ait une unité quelconque entre les différents contextes. Nous avons vu que [l] lie facultativement les pronoms personnels *elle* et *ça* à la forme verbale, [ʁ] lie soit un adjectif soit un infinitif et [p] un adverbe. La base PFC¹⁰ relève 14 liaisons en [p] (*beaucoup, trop*) et 44 en [ʁ], soit un rapport de 1 à 3 en faveur de [ʁ]. Le déséquilibre s'accroît encore lorsque l'on observe les consonnes dites catégoriques. Tout d'abord, notons que [n] apparaît surtout dans des contextes catégoriques, ce qui la distingue de toutes les autres consonnes. En revanche, [t] exhibe un comportement beaucoup plus complexe : catégorique dans le contexte verbe + clitique (*vient-il*), quasi catégorique avec les adjectifs *grand* et *petit* antéposés à un substantif, la consonne est très variable dans tous les autres contextes en position postverbale avec des différences significatives d'item à item, de catégorie à catégorie (36 liaisons en [t] réalisées après *était* pour 3 après *avait*). La situation pour [z] se rapproche de celle de [t] puisque [z] opère dans des contextes catégoriques tout comme variables, mais la consonne se singularise en ce qu'elle est dotée d'une fonction morphologique forte en signalant le plus souvent un pluriel. Par ailleurs, [n] jouit d'une distribution segmentale particulière puisqu'elle n'apparaît qu'après voyelle nasale, si on accepte l'analyse supplétive de formes comme *bon ouvrier* [bɔnuvʁije], *ancien ami* [ɑsjenami] et autres adjectifs du même type avec [n] précédé d'une voyelle orale (Tranel 1990, voir aussi Côté 2005).

¹⁰ Voir www.projet-pfc.net, consulté le 11.08.2015.

La distribution des consonnes de liaison que nous venons d’esquisser atteste une pluralité de comportements qu’une analyse théorique ne saurait passer sous silence. Cette distribution hétérogène se reflète bien évidemment dans la fréquence d’usage de chaque consonne et dans sa productivité, mais sur ce point encore, les résultats divergent. Tous les travaux soulignent la rareté de [ʁ] et de [p] et la productivité de [z], [n], [t], mais ils présentent pour ces dernières des taux de réalisation distincts. Selon Malécot (1975 : 164), l’échelle de fréquence des trois consonnes serait [n] > [z] > [t], selon Léon (1992 : 152), il s’agirait plutôt de [z] > [t]-[n], alors que d’autres travaux (Green et Hintze 2001 : 34, Durand et Lyche 2008 : 58) proposent [z] > [n] > [t] pour leurs corpus respectifs. Malécot (1975) s’oppose ainsi aux autres travaux en ciblant [n] comme la consonne de liaison la plus fréquente, une divergence qui peut s’expliquer par l’écart entre la fréquence relative de réalisation par rapport aux contextes potentiels de liaison (ligne 4 du tableau 1) et la fréquence absolue de réalisation (ligne 2). Mallet (2008) cible les deux mesures dans le corpus PFC et obtient les résultats exposés dans le tableau ci-dessous, où les pourcentages aux lignes 2 et 3 sont calculés par rapport à l’ensemble des contextes de liaison réalisées et potentielles, alors que ceux à la ligne 4 le sont par rapport aux contextes potentiels pour chacune des consonnes.

Dans le corpus PFC	[z]	[n]	[t]
Liaisons réalisées	46%	39%	15%
Liaisons potentielles	49%	19%	28%
Liaisons potentielles réalisées	43%	90%	23%

Tableau 1. Liaison dans le corpus PFC

Le tableau 1 met clairement en évidence la suprématie de la fricative, la consonne potentielle et réalisée la plus fréquente dans le corpus. En comparaison, [t], qui tout comme [z] se réalise dans des contextes catégoriques et variables, offre une fréquence plus faible¹¹. Le comportement de [n] concorde parfaitement avec ce que nous avons mis en évidence plus haut : la consonne est moins fréquente globalement que [z] (ligne 2), mais comme elle se réalise presque uniquement dans des contextes catégoriques¹², son taux de réalisation est de 90% (ligne 4). La fréquence élevée de la fricative se voit souvent liée à son rôle de marquage du pluriel, une fonction robuste dans toutes les variétés de français. Notons que les trois consonnes [z t n] se distinguent de par leur fonction, ce que Rosset faisait valoir en liant la fréquence de [z] et [t] à une fonction morphologique et celle de [n] à des facteurs phonologiques :

« Il faut remarquer que, mis à part les locutions toutes faites et les mots dont il vient d’être parlé, les mots qui font liaison sont tous terminés en *t*, *s* ou *n* ; *t*, *s*, *n* étant des consonnes de désinences, avaient un rôle morphologique qui leur donnait une plus forte résistance à la tendance phonétique qui les amüissait ; *n* était encore vivant, d’une vie latente, dans la voyelle qu’il avait nasalisée ; et cette vie latente réapparaissait facilement ; suivie de voyelle, la voyelle nasalisée tendait naturellement à restituer la consonne *n*. Pour ces trois consonnes

¹¹ Les résultats de Léon (1992) ne peuvent à notre avis trouver d’explication que dans le type de corpus rassemblé. On peut en effet imaginer qu’un corpus très formel contienne un très grand nombre de liaisons verbales en [t].

¹² Les seules exceptions sont les liaisons après *bien* et *rien* qui sont variables et non pas systématiques.

la liaison a pu résister davantage à la chute des consonnes finales ; c’est pourquoi aussi le peuple fait ses liaisons spontanées à l’aide de *t*, *s* ou *n* ; ce sont les seules consonnes qui soient encore réellement un peu vivantes à la fin des mots. » Rosset (1911 : 283, note 1)

Les chiffres du tableau 1, valables pour l’ensemble du corpus PFC, demanderaient à être repris pour chaque grande variété de langue. Côté (2012a : 261), par exemple, fournit les données suivantes pour le corpus laurentien de Trois-Rivières, qui comprend 1 647 sites de liaison potentielle¹³ : [n] : 297 ; [z] : 221 ; [t] : 139. Comme le montre le tableau 2, 45% des liaisons réalisées sont ainsi des liaisons en [n] et 34% en [z], soit pratiquement l’inverse des résultats du tableau 1.

Liaisons réalisées	[z]	[n]	[t]
Corpus PFC	46%	39%	15%
Corpus laurentien	34%	45%	21%

Tableau 2. Liaison dans le corpus PFC et le sous-corpus laurentien

La prédominance de la nasale est due à une particularité laurentienne de l’usage de la liaison. En effet, cette variété a maintenu un usage ancien qui voulait que *ils*¹⁴ ne fasse pas liaison, ce qui ampute le corpus d’un nombre important de contextes de liaison en [z]. Soulignons également le pourcentage plus élevé de liaisons en [t], dû en partie à la fréquence de la liaison en [t] qui survient après toutes les formes du présent de *être* dans cette variété de français.

(2) Liaison après *être* (français laurentien)

Je suis [t] allé

Tu es [t] allé

Il est [t] allé

On est [t] allé

Ils sont [t] allés

Afin de mieux saisir l’importance de la fréquence dans la productivité de la liaison, il convient de se pencher également sur les erreurs de liaison observées dans les différents corpus. Desrochers (1994) brosse un tableau relativement complet des contextes d’erreurs, d’où il ressort une première relation entre fréquence d’usage et fréquence d’erreurs. Les erreurs en [z] sont les plus fréquentes alors que les erreurs en [p] et [ʁ] sont marginales, ce qui correspond à la fréquence d’usage des trois consonnes. Mais les erreurs en [n] sont également marginales, ce qui ne correspond pas à la fréquence d’usage. Desrochers relève aussi un nombre important de contextes pour les erreurs en [t] (*qui est désormais [t] interdit, qui puisse [t] être*). La fréquence d’erreurs semble ainsi en partie liée à la fonction morphologique ou non de la consonne de liaison : marqueur de pluriel pour [z], marqueur

¹³ Ces données ne sont pas incluses dans Mallet (2008).

¹⁴ La distinction de genre est neutralisée au pluriel et *elles* n’apparaît pas comme pronom atone.

verbal pour [t]. La rareté des fausses liaisons en [n] contraste avec la fréquence de cette liaison, mais s'explique par le nombre très limité de contextes dans lesquels elle apparaît, par son ancrage phonologique, par l'absence de fonction morphologique tout comme par le fait, qu'à l'inverse de [z] ou de [t], elle soit fort peu variable.

En guise de conclusion, nous insisterons sur la pluralité de comportements des consonnes de liaison que tout traitement théorique ne saurait évacuer comme non-pertinent, d'autant que cette hétérogénéité se manifeste également dans l'impact des facteurs extra-linguistiques.

3. Variabilité, registre et classe sociale

Tous les linguistes qui ont entrepris une description de la liaison en français soulignent sa variabilité et le rôle joué dans les réalisations par un ensemble de facteurs extra-linguistiques comme le registre et l'appartenance sociale. Grammont (1914) et Gougenheim (1938), par exemple, traitent en détail des liaisons qu'ils qualifient d'obligatoires, mais s'attardent peu sur les liaisons variables. Citons Grammont (1914 : 130) : « On ne saurait donner de règle vraiment fixe, parce que les divers parlars dont le ton est plus ou moins élevé, plus ou moins familier, réagissent les uns sur les autres, et surtout parce que le phénomène est en pleine évolution. »

Ces remarques ne s'accordent guère avec un objectif d'enseignement du français langue étrangère et l'on doit à Delattre (1947)¹⁵ une classification tripartite détaillée en liaisons obligatoires, liaisons facultatives et liaisons interdites avec des indications d'usage dans quatre registres distincts : la conversation familière, la conversation soignée, la conférence et la lecture des vers. La classification de Delattre a longtemps perduré dans les ouvrages de phonétique pour étudiants étrangers, accompagnée d'observations telle celle de Malmberg (1968 : 141) : « Les liaisons sont dans une large mesure sous la dépendance du niveau de style. On les fait beaucoup plus souvent dans un style soutenu que dans la conversation courante. » Et Malmberg d'ajouter que, « [d]ans le langage populaire on les réduit au minimum ». Usage qu'il déconseille aux apprenants, tout comme celui d'un excès de liaisons, « typique du pédant ». Les travaux de Delattre (1947, 1955) ou de Fouché (1959) (parmi tant d'autres), destinés à faciliter l'enseignement du français aux étrangers, ont directement influencé les traitements de la liaison en établissant une partition nette des différentes liaisons (obligatoires, facultatives) et en posant comme acquis le fait que le nombre de liaisons augmente avec le degré de formalité du registre et le niveau social du locuteur, comme le souligne Malmberg ci-dessus.

Les études sur corpus doivent être en mesure de répondre aux préoccupations de Grammont et de valider celles de Malmberg en offrant un portrait fidèle du comportement de la liaison. Dans le corpus PFC, Mallet (2008) obtient une distinction significative entre les conversations et la lecture, ce qui souligne la portée du contact direct avec la graphie (Laks 2005). Cette opposition nette entre lecture et conversation ressort également de l'étude de Fougeron et al. (2001) sur un corpus de 5 heures de parole produit par 10 locuteurs suisses. Dans ce corpus, les locuteurs ont lu un texte dans un mode lent et un mode rapide sans que le débit n'influe sur les résultats, alors que les conversations donnaient lieu à un taux de liaisons réduit. Mallet (2008) ne relève pas de différence significative entre les deux styles de conversation du corpus PFC, mais une étude plus fine de formes extrêmement variables (*c'est, est*) témoigne du contraire : 27,4% (libre), 35,9% (guidé) (Eychemme et al. 2014). Ces chiffres cachent néanmoins des comportements particuliers, la liaison avec *est* (guidé 48,19%, libre 43,92%) étant beaucoup plus fréquente qu'avec *c'est* (guidé 29,4%, libre 21,34%). Une

¹⁵ Voir par la suite Fouché (1959).

distinction sans équivoque oppose lecture et conversation¹⁶, avec une proportion non négligeable de liaisons dites variables réalisées uniquement en lecture. Le texte PFC laisse apparaître de nombreuses liaisons entre un substantif pluriel et un adjectif (*circuits [z] habituels*), alors que le même contexte ne produit dans les conversations que quelques liaisons isolées (*pays [z] africains vs enfants // italiens*). Il n'en reste pas moins vrai que même en lecture émergent des variations très localisées en partie dues à la fréquence lexicale : *grand honneur* par exemple, fait liaison quasi systématiquement, ce qui n'est pas le cas de *grand émoi*.

La question sur le lien entre fréquence de liaison et classe sociale reçoit une réponse tout aussi nuancée. Lyche et Østby (2009) tentent de mettre à l'épreuve l'affirmation selon laquelle la classe sociale dominante est la plus prolifique en liaisons¹⁷, en examinant les réalisations de 12 locuteurs de la haute bourgeoisie parisienne, représentatifs du Paris-terroir (Østby 2016). Elles analysent le comportement de 12 items lexicaux considérés comme hautement variables (De Jong 1994) dans le point d'enquête parisien et dans le point d'enquête de Treize-Vents en Vendée (Pustka 2009), qui comprend 8 locuteurs appartenant au milieu artisan ou commerçant et titulaires d'un brevet ou d'un CAP. Au premier abord, il semblerait que les données confirment les affirmations de Delattre, les locuteurs vendéens se limitant à la liaison après *est* et *c'est* (et non pas après *suis*, *était*, *c'était*, *avait*, *ont*, *avaient*, *doit*, *peut*). Un regard plus attentif sur les données démasque cependant une situation plus complexe : le locuteur parisien 75cng1, 86 ans et doyen de l'enquête, est responsable de la plupart des liaisons observées dans les contextes produits sans liaison en Vendée. Il est intéressant de constater que dans les données de Treize-Vents également, un locuteur de 45 ans est beaucoup plus liaisonnant que les autres témoins de l'enquête. Le facteur individuel ressort ainsi comme le plus saillant dans les données de corpus et l'emporte sur le facteur classe sociale ou âge. Si les données hexagonales nous livrent un lien, quoique fort ténu, entre le nombre de liaisons réalisées et la classe sociale, les données laurentiennes montrent que cette tendance peut dans certains cas s'inverser. Nous avons vu que toutes les formes du verbe *être* au présent sont susceptibles de provoquer une liaison en [t] en français laurentien. La liaison en [t] après *suis* et *es* est considérée comme non-standard ; après *est* et *sont*, elle est standard, mais beaucoup plus fréquente dans le parler laurentien que dans l'ensemble du corpus PFC (Côté 2012a : 267). Or la fréquence de la liaison en [t] diminue avec la formalité du registre et le niveau d'éducation pour se rapprocher de la norme hexagonale, non seulement dans les contextes non-standard, où cela est attendu, mais également dans les contextes standard. C'est ce que suggère le point d'enquête laurentien cqa, mené par un universitaire européen auprès de professeurs et d'étudiants de l'Université Laval à Québec (cinq des six étudiants étant aux cycles supérieurs). Ces locuteurs présentent des taux de liaison en [t] après *suis* et *est* de 12,5% et 72,6%, respectivement, contre 41,5% et 82,4% à Trois-Rivières (cqe) et Saguenay (cqb), points d'enquête plus représentatifs du français laurentien courant.

Cette extrême variabilité qui échappe à toute classification robuste interroge également le bienfondé de la partition des liaisons en trois classes bien définies : obligatoire, facultative, interdite. Les étiquettes se sont vues modifiées à la suite d'Encrevé (1988) en catégorique, variable, erratique, sans que la réalité ne s'en trouve altérée. Peut-on vraiment proposer des classes étanches sachant à quel point toutes les données mettent en évidence leur porosité ? Tous les auteurs considèrent la liaison entre un déterminant et un substantif comme catégorique, cependant tel n'est pas le cas dans la paroisse Lafourche en Louisiane (*les //*

¹⁶ Eychenne et al. (2014) indiquent un taux de réalisation de liaison après *est* de 76,92% en lecture.

¹⁷ Selon Delattre (1966 : 58), « à mesure que l'on s'éloigne de cette classe, le nombre de liaisons diminue ». Voir également plus récemment Encrevé (1988).

Indiens). De même la plupart des auteurs voient une liaison catégorique entre un adjectif et un substantif. Or la présence de la liaison dépend de l'adjectif (*gros* ne fait pas liaison en Louisiane) tout comme de la construction, comme nous l'avons vu plus haut (*grand [t]* *honneur* est plus fréquent que *grand [t]* *émoi*). Plutôt que de « classe » il convient de parler de « tendance » afin de ne pas occulter la variabilité qui constitue l'essence même du phénomène. Le travail sur corpus se révélera peut-être insuffisant mais il est primordial (Durand 2014) et il a su mettre en valeur un comportement individuel de chaque item lexical, de chaque catégorie liaisonnante. Il a permis de formuler quantitativement une généralisation robuste sur l'importance de la fréquence de certains types dans la réalisation de la liaison. Durand et al. (2011 : 121) montrent en effet que « les 21 premières constructions grammaticales prennent en charge plus de 90% de toute la production orale dans PFC ». Pas moins de 234 constructions sont recensées, la plus fréquente étant la suite pronom personnel + verbe, responsable de 20,5% de toutes les liaisons du corpus, sans être pour autant site de liaison catégorique puisque le pronom *ils* ne lie pas en français laurentien et que le pronom *on* ne le fait pas systématiquement. Ces résultats, lorsqu'ils sont examinés de près, viennent renforcer, s'il en était encore besoin, le caractère hétérogène de la liaison et la faible pertinence des étiquettes « obligatoire », « facultative » ou « catégorique », « variable » lorsque la description doit prendre en considération à la fois l'item lexical, le contexte grammatical, la variété de langue et la situation de communication.

4. Conditionnement linguistique

4.1. Liaison et hiatus

4.1.1. La liaison comme contrainte anti-hiatus

Reprenons la définition de Grammont (1914 : 129) de la liaison (section 1) : « Quand dans une même phrase, deux mots se suivent dont le second commence par une voyelle alors que le premier finit par une consonne qui ne se prononce pas dans toutes les positions, on dit qu'il y a *liaison* si la consonne se prononce, *hiatus* si elle ne se prononce pas. » Il ajoute plus bas : « La règle générale est fort simple : on lie dans l'intérieur d'un élément rythmique, on ne lie pas d'un élément rythmique au suivant, - en d'autres termes : on lie d'une syllabe inaccentuée sur la suivante, on ne lie pas d'une syllabe accentuée. »

Ces deux affirmations vont exercer une influence capitale sur un large éventail de traitements théoriques proposés jusqu'à nos jours. La liaison a longtemps été présentée comme un processus anti-hiatus dans les travaux qui se penchent sur l'esthétique du discours poétique (Morin 2005). Si la poésie évite le hiatus, ce n'est pas le cas de la langue courante (*J'ai appris à Antibes, Léa a eu un bébé*). Cependant, la tendance du français à favoriser les syllabes CV n'est probablement pas étrangère à la réalisation de certaines liaisons, comme en témoigne la lecture du texte PFC où la liaison est plus fréquente après voyelle (*circuits habituels* avec 93 liaisons réalisées) qu'après consonne (*pâtes italiennes* avec 62 liaisons réalisées)¹⁸. Dans le premier cas, la liaison crée une syllabe CV alors que dans le deuxième cas, la liaison est redondante, la suite CV étant garantie par l'enchaînement. De la même façon, les données laurentiennes montrent que l'insertion de [z] entre un nombre cardinal et un nom est beaucoup plus fréquente après les nombres à finale vocalique qu'après ceux à finale consonantique. Dans la liste de mots complémentaire lue par 125 locuteurs laurentiens, [z] est présent dans 63% des cas dans *20 épingles* et *100 épaves*, contre 3% dans *30 innocents* et *sept idées* (Côté 1917).

¹⁸ Voir www.projet-pfc.net, consulté le 11.08.2015.

De nombreux travaux dans le cadre de la théorie de l'optimalité (Féry 2003, Steriade 1999, Tranel 1996, 2000) mettent en scène une contrainte anti-hiatus (*VV) qui joue un rôle crucial dans l'analyse. Pour Tranel (2000) par exemple, la même contrainte est responsable du choix de la forme *cet* devant voyelle (*cet ouvrage* vs *ce travail*), elle rend compte de l'élision (*l'ouvrage* vs *le travail*), elle permet d'aller au-delà de la simple description et apporte une valeur explicative à l'analyse en justifiant la réalisation d'une consonne de liaison uniquement devant voyelle. Tranel anticipe les objections possibles issues de la prolifération de contre-exemples (*aération*), mais il n'explique pas pourquoi la liaison se fait régulièrement après consonne sans qu'il y ait transgression de *VV (*pâtes [z] italiennes*)¹⁹. Il reste également muet sur le faible pourcentage de liaisons variables réalisées dans les corpus tout comme la perte de catégories jugées systématiquement liaisonnantes au début du XX^e siècle²⁰. Rien non plus dans l'analyse ne vient rendre compte de l'enchaînement de la consonne de liaison qui pourrait fort bien rester attachée au mot-1. La contrainte anti-hiatus se retrouve également au centre des analyses des liaisons non-enchaînées (Encrevé 1988, Scheer, Encrevé et Wauquier 2015). La question fondamentale concerne le rôle que la phonologie du français attribue à la contrainte *VV : s'agit-il, comme le soutiennent de nombreux phonologues, d'une contrainte centrale qui sous-tend toute la dynamique du phénomène ?

Un retour à Grammont (1914) s'impose ici. Si ce dernier parle de *hiatus* lorsqu'il y a absence de liaison, il précise plus loin (1914 : 136) que le hiatus en français doit être distingué du hiatus en allemand par exemple, où il existerait une véritable 'cassure' entre les deux voyelles dans la suite *j'ai été* : « À la vérité, en français il y a toujours liaison ; seulement, dans un cas comme celui-ci, la liaison n'est pas consonantique, elle est vocalique. » Ce qui caractérise le français, c'est une dynamique d'enchaînement généralisé (Laks 2005) qui, au sein d'une unité prosodique, tend à effacer les frontières lexicales. La contrainte anti-hiatus ne représenterait alors qu'un aspect d'une tendance plus générale qui se voit néanmoins bloquée dans le cas où le mot-2 appartient à la classe des mots syllabiquement séparables selon la terminologie de de Cornulier (1978).

4.1.2 Liaison et *h* aspiré

Tous les mots dits à *h* aspiré, mais aussi bien d'autres à initiale vocalique, imposent la disjonctivité ou « l'assurance d'hiatus » :

« Le cas le plus frappant d'assurance d'hiatus de création purement française est celui des mots *onze* [h ð : z (œ)] et *onzième* [h ð : z y è m (œ)]. L'usage de dire [h ð : z] et [h ð : z y è m] au lieu d'[ð : z] et [ð : z y è m], déjà ancien, ne s'est définitivement établi qu'après l'époque classique, mais actuellement il ne souffre plus d'exception que la locution *bouillon d'onze heures*. » (Damourette et Pichon 1927, I : 198)

Cette classe de mots interdit la liaison et dans une grande partie l'élision, avec un taux très élevé de variation inter- et intra-locuteur aussi bien en ce qui concerne leur classification que leur comportement. Une discussion de la disjonctivité en français dépasse largement le cadre

¹⁹ Remarquons cependant que Tranel dans ce travail se débarrasse de cette question épineuse en affirmant ne pas traiter de la liaison du pluriel. Voir Morin (2005) et Eychenne (2011) pour une critique de Tranel (2000). Eychenne (2011) propose un traitement de la liaison dans le même cadre sans faire appel à la contrainte *VV.

²⁰ Comparer par exemple les catégories proposées par Durand et Lyche (2008) à celles de Delattre (1947).

de notre travail ici, mais dans la mesure où le comportement des suites mot liaisonnant + mot à *h* aspiré peut toujours servir d'argument en faveur d'un traitement théorique de la consonne de liaison (Scheer, Encrevé et Wauquier 2015), il nous semble qu'un retour à la complexité des données s'impose. Nous venons de rappeler que la disjonctivité n'impliquait pas uniquement les mots à *h* aspiré et qu'au sein de cette classe elle s'applique avec plus ou moins de force. De Cornulier (1981 : 210-212) distingue la classe de HEROS, « sujette à la contrainte de séparation syllabique initiale », de la classe de HASARD, « sujette à la contrainte de séparabilité initiale, ou si l'on veut, contrainte de possibilité de séparation syllabique initiale²¹ ». La contrainte s'applique donc systématiquement pour certains mots, alors que pour d'autres, l'enchaînement reste une possibilité même si la liaison est exclue. On peut ainsi acheter *quatre-homards* mais pas **deux [z] homards*. La classe des mots HASARD regroupant un nombre important de formes, on comprend mal dans ce contexte quel rôle fondamental pourrait jouer une contrainte anti-hiatus dans l'analyse de la liaison. De plus, le comportement idiosyncratique de nombreux mots (certains diront par exemple *mon petit [t] Émile* mais dans *ma rue, on a deux // Émile*) ne favorise pas les généralisations sur lesquelles pourrait s'appuyer un traitement de la liaison²².

Les avocats d'un traitement unique de la liaison qui défendent la présence d'une consonne latente dans le mot-1 (voir en particulier Scheer, Encrevé et Wauquier 2015) prétendent qu'un coup de glotte peut se réaliser entre un mot à finale vocalique et un mot à *h* aspiré uniquement si le mot-1 est liaisonnant. On aurait donc *un joli *[ʔ]hêtre* mais *un grand [ʔ]hêtre*, ce qui offre un argument supplémentaire à une analyse qui prône le rattachement de la consonne de liaison au mot-1 : un mot à *h* aspiré ne pourrait déclencher l'épenthèse d'un coup de glotte que si le mot qui le précède se termine par une consonne latente. Il nous semble qu'*un petit *[ʔ]hêtre* soit tout aussi étrange qu'*un joli *[ʔ]hêtre*, en admettant que la distinction ait une quelconque réalité et qu'elle ne soit pas le fruit d'une intuition inconsciemment guidée par les besoins de la cause. Nous convenons que les données de corpus seront toujours insuffisantes pour mettre à jour des distinctions aussi fines, mais seuls des tests très contrôlés, notamment quant à la nature du mot-1 et du mot-2, au nombre de syllabe et à l'identité de la voyelle finale du mot-1, sont susceptibles de fournir des données fiables. En l'absence de tels tests, soulignons néanmoins que ce qui est présenté comme une généralisation robuste ne passe pas l'épreuve des faits. En effet, les avis des locuteurs interrogés sur l'opposition *joli [ʔ]hêtre* vs *grand [ʔ]hêtre* se sont montrés complètement divergents (lorsque ces derniers reconnaissaient avoir une quelconque intuition). Lorsque l'on creuse un tant soit peu les données, la disparité du phénomène éclate au grand jour, la présence du coup de glotte ne suit pas un patron régulier qui serait à même de fournir un argument de poids en faveur d'un traitement unique de la liaison où la consonne de liaison serait attachée au mot-1. Force nous est de constater une nouvelle fois qu'une analyse unitaire du phénomène faillit et qu'elle ne reçoit pas le support empirique susceptible de la valider.

4.2 La liaison et son contexte linguistique

²¹ Soulignement dans le texte.

²² Selon de Cornulier (1982 : 21), « tout mot précédant une expression sujette à la contrainte de séparation ou de séparabilité syllabique initiale doit être syllabiquement indépendant de son contexte postérieur, de droit (ceci excluant les variantes de jonction) comme de fait (ceci excluant les proclitiques consonantiques) ». L'élision ne s'applique pas dans *le hasard*, car on doit pouvoir marquer une pause entre le déterminant et le nom et on ne peut le faire après la forme élidée. De la même façon, la liaison est exclue dans *les // hasards* car on ne peut prononcer [lez] de façon isolée. Il reste néanmoins à expliquer pourquoi le même locuteur produit *petit [t] Émile* mais *deux // Émile* s'il ne s'agit pas en fait de deux processus distincts.

Le taux de réalisation de la liaison dépend étroitement du contexte linguistique, qu'il s'agisse de ce qui précède le mot liaisonnant ou de ce qui le suit, ou de la construction syntaxique qui circonscrit le mot-1 et le mot-2. Nous avons vu (section 3) qu'un petit nombre de contextes grammaticaux était responsable de la plupart des liaisons produites, mais ces contextes cachent des disparités dont certaines ont été largement commentées. Delattre (1947) par exemple oppose prépositions/adverbes monosyllabiques suivis catégoriquement de liaison aux prépositions/adverbes polysyllabiques qui n'entraînent qu'une liaison variable. Les données de corpus ne valident que très partiellement ces observations et renforcent la nécessité de s'éloigner des classes pour envisager chaque item indépendamment. Mallet (2008) par exemple retient le tableau suivant pour les adverbes monosyllabiques

	Très	Plus	Bien	Pas
Fréquence	145	248	185	880
Taux de liaison	97%	64%	43%	1%

Tableau 3. Liaison après les adverbes monosyllabiques dans le corpus PFC

La productivité de la liaison varie considérablement d'un item à l'autre et elle ne saurait être corrélée ici à la fréquence d'emploi souvent invoquée pour rendre compte des distinctions observées. De Jong (1994) par exemple met en évidence une relation directe entre la fréquence des formes de l'auxiliaire *être* et le taux de liaison : *est* > *sont* > *suis*, tout comme nous avons signalé (section 3) un nombre plus important de liaison dans *grand honneur* que dans *grand émoi* dû à la fréquence du substantif *honneur* et à celle de la locution. Les résultats du tableau 3 montrent à l'opposé une relation quasi inversement proportionnelle entre fréquence et taux de réalisation de la liaison. Côté (2013) analyse 12 invariables monosyllabiques dans un corpus laurentien, y compris les adverbes *mieux*, *moins*, *pas*, *plus*, *très*, *trop*, avec des résultats qui se rapprochent de ceux de Mallet (2008) : *très* (84%), *plus* (59%), *trop* (3%), *pas* (0,6%), *moins/mieux* (0%). Elle propose que la productivité de la liaison est due à une probabilité de transition élevée du mot-1 au mot-2. Les deux adverbes qui engendrent le plus de liaisons (*très*, *plus*) apparaissent toujours dans les mêmes constructions (*très/plus* + adjectif/adverbe) alors que les autres monosyllabiques apparaissent dans des constructions variées, donc avec une probabilité de transition beaucoup plus faible : *trop agile*, *trop aisément*, *trop de monde*, *trop aimer*, *parler trop*.

La longueur du contexte droit intervient également comme facteur de productivité sans que ses effets soient identiques. Un constituant droit court favoriserait la liaison (Morin 1982 ; Post 2000) : *il doit [t] oser* s'oppose ainsi à *il doit oser le faire*. La situation est inverse en français laurentien après les adverbes *rien* et *bien/ben*, qui sont plus déclencheurs de liaisons lorsqu'ils sont suivis de polysyllabiques que de monosyllabiques. La liaison est ainsi nettement plus fréquente dans *j'ai rien [n] obtenu* ou *ça a b(i)en [n] été* que dans *j'ai rien eu* ou *je t'ai b(i)en eu*. Ces données, tout comme celles que nous avons exposées dans les sections précédentes, nous invitent à nous méfier de toute vaste généralisation et de toute analyse qui les passerait sous silence.

5. Conclusion

Nous nous sommes attachés dans ce travail à établir que les études de corpus récentes et une prise en compte des différentes variétés de français invitent à déconstruire un ensemble

d'idées reçues sur la liaison et à réfuter toute analyse unitaire qui n'y verrait qu'un phénomène phonologique soumis à différentes influences extralinguistiques. La liaison relève du domaine de la morphologie, de la phonologie (y compris la prosodie), de la syntaxe, de la sémantique, de la pragmatique, et la cerner nécessite des analyses souvent au niveau lexical. Un modèle phonologique strictement unitaire, attrayant par sa simplicité et par les généralisations qu'il autorise, se heurte à la complexité des données qu'il est contraint d'occulter pour s'imposer. L'extrême inter- et intra-variation que nous avons constatée fait sens dès lors que l'on prend toute la mesure de l'ancrage de la liaison dans les différentes composantes de la grammaire. Nous espérons avoir montré que les données de corpus concordent toutes pour imposer la liaison comme un phénomène hétérogène et instable qui « ne peut être traitée à l'aide d'un seul processus représentationnel : présence dans tous les cas de la consonne de liaison dans les représentations abstraites et effacement variable en surface » (Laks et Calderone 2014 : 67). Un traitement pluriel en revanche (Côté 2005, 2012a, 2013, Durand et Lyche 2008) offre l'avantage de mettre en valeur l'hétérogénéité du processus en s'appuyant sur une empirie substantielle. Mais, convenons-en, la grammaire complète de la liaison reste encore à écrire.

Références

- AMERINGEN, A. VAN (1977), *La liaison en français de Montréal*, Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal.
- ANDERSEN, H. (1986), « Introduction : sandhi », in H. ANDERSON (éd.), *Sandhi phenomena in the languages of Europe*, Berlin, De Gruyter, 1-8.
- ANDERSON, S.R. (1982), « The analysis of French shwa : or how to get something from nothing », in *Language*, 58, 534-573.
- BARRECA, G. (2015), *L'acquisition de la liaison chez des apprenants italophones. Des atouts d'un corpus de natifs pour l'étude de la liaison en français langue étrangère (FLE)*, Thèse de doctorat, Université Paris Ouest Nanterre La Défense / Università Cattolica del Sacro Cuore di Milano.
- BOOIJ, G. E. (1986), « Two cases of external sandhi in French ; enchaînement and liaison », in H. ANDERSON (éd.), *Sandhi phenomena in the languages of Europe*, Berlin, De Gruyter, 93-103.
- BOULA DE MAREÛIL, P., ADDA-DECKER, M. et GENDNER, V. (2003), « Liaison in French : a corpus-based study using morpho-syntactic information », in *Proceedings of the 15th International congress of phonetic sciences*, Barcelone, 3-5 août.
- BYBEE, J. (2001a), « Frequency effects on French liaison », in J. BYBEE ET P. HOPPER (éds), *Frequency and the emergence of linguistic structure*, Amsterdam, John Benjamins, 337-359.
- BYBEE, J. (2001b), *Phonology and language use*. Cambridge, Cambridge University Press.
- CHOMSKY, N. et HALLE, M. (1968), *The sound pattern of English*, New York, Harper and Row.
- CORNULIER, B. DE (1978), « Syllabe et suite de phonèmes en phonologie du français », in B. DE CORNULIER et F. DELL (éds), *Études de phonologie française*, Paris, CNRS Éditions , 31-69.
- CORNULIER, B. DE (1981), « H-aspirée et la syllabation. Expressions disjonctives », in D. L. GOYVAERTS (éd.), *Phonology in the 1980's*, Gand, Story-Scientia, 183-230.

- CÔTÉ, M.-H. (2005), « Le statut lexical des consonnes de liaison », in *Langages*, 158, 66-78.
- CÔTÉ, M.-H. (2008), « Empty elements in schwa, liaison and h aspiré : the French Holy Trinity revisited », in J. HARTMANN, V. HEGEDÜS et H. VAN RIEMSDIJK (éds), *Sounds of silence : empty elements in syntax and phonology*, Amsterdam, Elsevier, 61-103.
- CÔTÉ, M.-H. (2012a), « Laurentian French (Quebec) : extra vowels, missing schwas and surprising liaison consonants », in R. GESS, C. LYCHE et T. MEISENBURG (éds), *Phonological variation in French. Illustration from three continents*, Amsterdam, John Benjamins, 235-274.
- CÔTÉ, M.-H. (2012b), « La liaison en français laurentien : l'apport du corpus PFC », Présentation au colloque *Les français d'ici*, Université de Sherbrooke, 13-15 juin 2012.
- CÔTÉ, M.-H. (2013), « Understanding cohesion in French liaison », in *Language sciences*, 39, 156-166.
- CÔTÉ, M.-H. (2017), « La liaison en diatopie : esquisse d'une typologie », in *Journal of French language studies*, 27, 13-25.
- DAMOURETTE, J. et PICHON, E. (1927), *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française*, Paris, D'Arthey.
- DE JONG, D. (1988), *Sociolinguistic aspects of French liaison*, Academisch proefschrift, Amsterdam, Vrije Universiteit Amsterdam.
- DE JONG, D. (1994), « La sociophonologie de la liaison orléanaise », in C. LYCHE (éd.), *French generative phonology : retrospective and perspectives*, Salford, AFLS / ESRI, 95-130.
- DELATTRE, P. (1947), « La liaison en français : tendances et classifications », in *French review*, 21, 148-157.
- DELATTRE, P. (1955), « Les facteurs de la liaison facultative en français », in *French review*, 29, 42-49.
- DELATTRE, P. (1966), *Studies in French and comparative phonetics*, La Haye, Mouton.
- DESROCHERS, R. (1994), « Les liaisons dangereuses : le statut équivoque des erreurs de liaison », in *Linguisticae investigationes*, 18, 243-284.
- DURAND, J. (2014), « Corpora, variation and phonology. An illustration from French liaison », in J. DURAND, U. GUT et G. KRISTOFFERSEN (éds), *The Oxford handbook of corpus phonology*, Oxford, Oxford University Press, 240-264.
- DURAND, J., CALDERONE, B., LAKS, B. et TCHOBANOV, A. (2011), « Que savons-nous de la liaison aujourd'hui ? », in *Langue française*, 169, 103-135.
- DURAND, J., LAKS, B. et LYCHE, C. (2009), « Le projet PFC (phonologie du français contemporain) : une source de données primaires structurées », in J. Durand, B. Laks et C. Lyche (éds), *Phonologie, variation et accents du français*, Paris, Hermès, 19-61.
- DURAND, J., LAKS, B. et LYCHE, C. (2014), « French phonology from a corpus perspective : the PFC program », in J. DURAND, U. GUT et G. KRISTOFFERSEN (éds), *The Oxford handbook of corpus phonology*, Oxford, Oxford University Press, 486-497.
- DURAND, J. et LYCHE, C. (2008), « French liaison in the light of corpus data », in *Journal of French language studies*, 18, 33-66.
- ENCREVÉ, P. (1988), *La liaison avec et sans enchaînement*, Paris, Seuil.
- EYCHENNE, J. (2011), « La liaison en français et la théorie de l'optimalité », *Langue française*, 169, 79-101.

- EYCHENNE, J., LYCHE, C., DURAND, J. et COQUILLON, A. (2014), « Quelles données pour la liaison en français : la question des corpus », in C. SOUM, A. COQUILLON et J.-P. CHEVROT (éds), *La liaison : approches contemporaines*, Berne, Peter Lang, 33-60.
- FÉRY, C. (2003), « Liaison and syllable structure in French », Ms, Potsdam.
- FOUCHÉ, P. (1959), *Traité de prononciation française*, Paris, Klincksieck.
- FOUGERON, C., GOLDMAN, J.-P., DART, A., GUÉLAT, L. et JEAGER, C. (2001), « Influence des facteurs stylistiques, syntaxiques et lexicaux sur la réalisation de la liaison en français », 8ème conférence Traitement automatique des langues naturelles, Tours, France, http://www.atala.org/taln_archives/TALN/TALN-2001/.
- GOUGENHEIM, G. (1938). *Système grammatical de la langue française*, Paris, D'Artrey.
- GREEN, J. et HINTZE, M.-A. (2001), « The maintenance of liaison in a family network », in M.-A. HINTZE, T. POOLEY et A. JUDGE (éds), *French accents : phonological and sociological perspectives*, London, AFLS/CILT, 24-43.
- KLAUSENBURGER, J. (1974), « Rule inversion, opacity, conspiracies : French liaison and elision », in *Lingua*, 34, 167-179.
- KLINGLER, T. et LYCHE, C. (2012), « Cajun French in a non-Acadian community : a phonological study of the French of Ville Platte, Louisiana », in R. GESS, C. LYCHE et T. MEISENBURG (éds), *Phonological variation in French. Illustration from three continents*, Amsterdam, John Benjamins, 275-312.
- GRAMMONT, M. (1914), *Traité pratique de prononciation française*, Paris, Delagrave.
- KAYE, J. et LOWENSTAMM, J. (1984), « De la syllababilité », in F. DELL, D. HIRST et J.-R. VERGNAUD (éds), *Forme sonore du langage*, Paris, Hermann, 123-155.
- LAKS, B. (2005), « La liaison et l'illusion », in *Langages*, 158, 101-126.
- LAKS, B. (2009), « Dynamiques de la liaison en français », in L. BARONIAN et F. MARTINEAU (éds), *Le français d'un continent à l'autre. Mélanges offerts à Yves Charles Morin*, Québec, Presses de l'Université Laval, 237-267.
- LAKS, B. (2014), « Diachronie de la liaison en français contemporain : le cas de la parole publique (1999-2011) », in J. DURAND, G. KRISTOFFERSEN et B. LAKS (éds), *La phonologie du français : normes, périphéries, modélisation. Mélanges pour Chantal Lyche*, Nanterre, Presses Universitaires de Paris Ouest, 333-375.
- LAKS, B. et CALDERONE, B. (2014), « La liaison en français contemporain : approches lexicales et exemplaristes », in C. SOUM, A. COQUILLON et J.-P. CHEVROT (éds), *La liaison : approches contemporaines*, Berne, Peter Lang, 61-88.
- LAKS, B. et LE PESANT, D. (2009), « La liaison en français : quelques conditionnements morphosyntaxiques et lexicaux » in *Current issues in unity and diversity of languages. Collection of papers selected from the CIL 18*, Linguistic Society of Korea, Seoul, CD-ROM.
- LAURET, B. (2007), *Enseigner la prononciation du français : questions et outils*, Paris, Hachette.
- LÉON, P. (1992), *Phonétisme et prononciations du français*, Paris, Ophrys.
- LONG, M. (1978), « Discussion of Klausenburger's paper », in *Studies in French linguistics* 1/2, 21-26.

- LYCHE, C. (2009), « La liaison sans influence graphique : le cas du cadien », Atelier PHONLEX, Université de Toulouse 2, 9 mai 2009.
- LYCHE, C. et ØSTBY, K. A. (2009), « Le français de la haute bourgeoisie parisienne : une variété conservatrice ? », in J. DURAND, B. LAKS et C. LYCHE (éds), *Phonologie, variation et accents du français*, Paris, Hermès, 203-230.
- MALÉCOT, A. (1975), « French liaison as a function of grammatical, phonetic and paralinguistic variables », in *Phonetica*, 32, 161-179.
- MALLET, G. (2008), *La liaison en français : descriptions et analyses dans le corpus PFC*, Thèse de doctorat, Université Paris Ouest Nanterre La Défense.
- MALMBERG, B. (1968), *Phonétique française*, Malmö, Liber Läromedel.
- MORIN, Y.-C. (1982), « De quelques [l] non étymologiques dans le français du Québec : notes sur les clitiques et la liaison », in *Revue québécoise de linguistique*, 11/2, 9-47.
- MORIN, Y.-C. (1986), « On the morphologization of word-final consonant deletion in French », in H. ANDERSEN (éd.), *Sandhi phenomena in the languages of Europe*, Berlin, De Gruyter, 167- 210.
- MORIN, Y.-C. (2005), « La liaison relève-t-elle d'une tendance à éviter les hiatus ? Réflexions sur son évolution historique », in *Langages*, 158, 8-23.
- ØSTBY, K. A. (2016), *Les voyelles orales à double timbre dans le parler de la haute bourgeoisie parisienne : analyse acoustique et diachronique*, Thèse de doctorat, Universitetet i Oslo / Université Paris Ouest Nanterre La Défense.
- POST, B. (2000), « Pitch accents, liaison and the phonological phrase in French », *Probus*, 12, 127-164.
- PUSTKA, E. (2009), « PFC et la phonologie du français en Vendée », in J. DURAND, B. LAKS et C. LYCHE (éds), *Phonologie, variation et accents du français*, Paris, Hermès, 307-335.
- RACINE, I. et DETEY, S. (2015), « Corpus oraux, liaison et locuteurs non natifs », in *Bulletin VALS-ASLA*, 102, 1-25.
- ROSSET, T. (1911), *Les origines de la prononciation moderne, étudiées au XVII^e siècle d'après les remarques des grammairiens et les textes en patois de la banlieue parisienne*, Paris, A. Colin.
- SCHANE, S. A. (1968), *French phonology and morphology*, Cambridge, MIT Press.
- SCHEER, T., ENCREVÉ, P. et WAUQUIER, S. (2015), « Autosegmental news from H aspiré and liaison without enchaînement », 13^{es} rencontres du Réseau français de phonologie, Bordeaux, 29 juin-2 juillet 2015.
- SELKIRK, E. (1972), *The phrase phonology of English and French*, Thèse de doctorat, MIT.
- SOUM-FAVARO, C., COQUILLON, A. et CHEVROT, J.-P. (2014), « Introduction », in C. SOUM-FAVARO, A. COQUILLON et J.-P. CHEVROT (éds), *La liaison : approches contemporaines*, Berne, Peter Lang, 1-6.
- STERIADE, D. (1999), « Lexical conservatism in French adjectival liaison », in B. BULLOCK, M. AUTHIER et L. REED (éds), *Formal perspectives in Romance linguistics*, Amsterdam, John Benjamins, 243-270.
- TERNES, E. (1986), « A grammatical hierarchy of joining », in H. ANDERSEN (éd.), *Sandhi phenomena in the languages of Europe*, Berlin, De Gruyter, 11-21.

TRANEL, B. (1981), *Concreteness in generative phonology : evidence from French*, Berkeley, University of California Press.

TRANEL, B. (1990), « On suppletion and French liaison », in *Probus*, 2, 169-208.

TRANEL, B. (1995), « Current issues in French phonology : liaison and positions theories », in J. GOLDSMITH (éd.), *The handbook of phonological theory*, London, Blackwell, 798-816.

TRANEL, B. (1996), « French liaison and elision revisited : a unified account within optimality theory », in C. PARODI, C. QUICOLI, M. SALTARELLI et M. L. ZUBIZARRETA (éds), *Aspects of Romance linguistics*, Washington, Georgetown University Press, 433-455.

TRANEL, B. (2000), « Aspects de la phonologie du français et la théorie de l'optimalité », in *Langue française*, 126, 39-72.